

Millésime : 2022 - Feuille n° _____

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022

Délibération n° DEL2022_02_18

Intitulé : OCTROI D'AIDES POUR L'ACHAT DE VELO POUR LES
PARTICULIERS - AIDE CYCL'YN*Environnement, numérique et GEMAPI - Mobilité - Mobilité*

*

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 18 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 18 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 34 Représentés : 10

Présents :

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Jean-Francois LE PERF, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

Absents :

Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Madame Stéphanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Lorena TUNA donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Madame Denise HEUDRON donne pouvoir à Monsieur Jean-Francois LE PERF, Madame Dominique

TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Marie-Claude HERANVAL

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY, Mme Sandrine LOLLIER, M. Pascal PROKOP

Monsieur Louis EUDIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Sylvain GARAND soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Yvetot Normandie a choisi d'axer son mandat sur la **transition écologique**. Depuis 2018, elle s'est engagée dans divers programmes visant à soutenir les actions concrètes en faveur du développement durable. Pour rappel, « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », « Territoire durable 2030 », « Territoire engagé pour la nature », « Territoire 100% énergie renouvelable » sont autant de dispositifs auxquels Yvetot Normandie adhère et œuvre.

Le **23 septembre 2021**, nous avons approuvé notre plan vélo intercommunal « CYCL'YN » donnant ainsi les priorités d'aménagements cyclables ainsi que la politique de promotion du vélo.

La même année, **un dispositif d'aide à l'achat de vélo** a été mis en place. Avec un budget de 30 000 € ce sont environ 200 vélos adultes et enfants, électriques ou simples qui ont pu bénéficier d'une subvention de 30 % de la valeur du vélo, plafonnée à 200 €. Étant donné la réussite de ce dispositif, il est proposé de le reconduire pour l'année 2022.

Pour rappel, l'objectif de ce dispositif d'aide est promouvoir l'utilisation du vélo à la place de la voiture pour les petits trajets du quotidien (quand cela s'y prête). **Les trajets dits utilitaires** comme se rendre au travail, faire ses courses, se rendre à un club sportif ou culturel ou ses démarches administratives **sont donc la cible du dispositif**.

Ce dispositif d'aide sera accordé aux habitants du territoire pour l'année 2022 jusqu'à la dépense totale de l'enveloppe financière.

Le règlement des aides est à retrouver en Annexe 1.

**

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu l'engagement de la Communauté de Communes Yvetot Normandie dans le programme Territoire Durable 2030

Millésime : 2022 - Feuille n° _____

vu la délibération du 23/09/2021 approuvant le plan vélo intercommunal CYCL'YN
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 03/02/2022
A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique et énergétique du 18/11/2021

Article 1^{er} - D'instaurer un dispositif de subvention aux personnes physiques domiciliées sur le territoire pour l'achat d'un vélo et d'accessoires.

Article 2 - D'approuver le règlement de ce dispositif tel qu'annexé à la présente. Le dispositif prendra effet au 1^{er} mars 2022 pour se terminer au plus tard à l'extinction de l'enveloppe ou au 31 décembre 2022.

Article 3 - De fixer l'enveloppe maximale dédiée à ce dispositif à 30 000 € et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022 du budget principal au chapitre 204, article 20421.

Article 4 – Dire que ces subventions seront amorties sur une durée de 5 ans.

Article 5 - D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures et signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette décision

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

